
cahiers de documentation syndicale - n° 377 - août 2020

édito

DÉFI, INQUIÉTUDE, DÉFIANCE

S'ouvre devant nous un défi professionnel immense : faire face aux conséquences éducatives et pédagogiques du confinement. Si l'investissement de toutes et tous pour maintenir le lien et les apprentissages avec nos élèves pendant et après le confinement a été immense, nous savons que les apprentissages ne sont pas pour autant ancrés pour la majorité des élèves, quand ils sont aussi malheureusement tout simplement inexistantes pour une partie d'entre eux. Les inégalités et l'hétérogénéité ont explosé. Le défi auquel le Service public d'éducation est confronté pour surmonter cette situation est immense. Le Ministre Blanquer porte une lourde responsabilité : celle de ne pas avoir anticipé et de n'avoir pris aucune mesure, malgré nos demandes précises, pour nous permettre d'y faire face.

L'inquiétude est donc forte, d'autant que les conditions sanitaires se dégradent. Malgré toute l'insistance du SNES et de la FSU, le ministre n'a aménagé qu'à minima le protocole paru début août, alors qu'il n'est, de toute évidence, plus adapté à la situation. Si c'est bien la reprise de tous les élèves en présentiel qui est évidemment souhaitable, il faut que cette reprise soit sécurisée au maximum pour être durable ! Las, le protocole sanitaire, au delà du nécessaire port du masque, ne dit rien, ne permet aucune anticipation et semble dire : débrouillez-vous ! Les questions des internats, des cantines ou des transports auraient dû être anticipées, tout comme celles des personnels et des élèves fragiles dont le haut conseil de santé publique considère qu'ils doivent être équipés de masques FFP2.

Qu'en est-il des modalités de mise en œuvre pédagogique et d'accueil des élèves en cas d'accélération de l'épidémie, rendant nécessaire un reconfinement ou une alternance présentiel/distance ? Rien n'est dit alors que cela permettrait à tous les professionnels de se préparer à faire face. Énoncer clairement aussi les mesures de protection à mettre en œuvre pour protéger personnels et élèves en cas de survenue d'un « cluster » serait de nature à rassurer quant à la volonté de l'institution de mettre en sécurité personnels et élèves. Aujourd'hui, nous pouvons en douter !

C'est donc dans un climat de défiance envers l'action de Blanquer que nous abordons la rentrée. Défiance envers sa politique éducative dont la pandémie a montré toutes les limites, mais défiance aussi en sa volonté et en sa capacité à assurer la continuité du Service public d'éducation. Après la cacophonie permanente depuis le confinement, la communication omniprésente du ministre durant tout l'été autour des vacances apprenantes a été indécente, alors que rien n'a été véritablement prévu pour faire face à cette rentrée hors norme. Autour de nous, la Belgique a publié, dès juin, les différentes modalités d'enseignement en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, l'Italie a mis 1 milliard sur la table et recruté 55 000 professeurs... Rien de tout cela n'a été possible en France, pas même d'en débattre avec un ministre qui réserve ses annonces à la presse.

C'est encore une fois seul.e.s, maltraité.e-s, comme nos élèves, par un ministre pyromane, que nous devons relever le défi cette année. Luttons donc collectivement, syndiquons-nous !

RENTRÉE 2020

La question sanitaire est majeure et pèse considérablement sur les conditions de rentrée. Le protocole sanitaire, aménagé par Blanquer sous la pression, impose certes le port du masque, mais laisse en suspens de nombreuses questions sans réponse à ce jour : personnels et élèves à risques, accompagnement des élèves en situation de handicap, problème spécifiques des internats, de la restauration et des CDI notamment, tout en refusant la gratuité des masques pour les familles... Le ministre renoue avec une communication irresponsable dans les media, énonçant un jour une règle démentie le lendemain. Ainsi il a successivement annoncé que le masque serait obligatoire pour les élèves (à partir de 11 ans) comme pour les enseignants, puis que dans certains cas il ne le serait pas... puis qu'il sera finalement obligatoire en toutes circonstances. **Absence d'anticipation, communication via les media, refus de discuter avec les organisations syndicales**

comme avec les associations de parents d'élèves caractérisent sa ligne de conduite. La communication effrénée du ministre tout l'été sur les vacances apprenantes n'a pas réussi à cacher le fait que du million d'élèves annoncés, on est passé à 125 000 jeunes finalement concernés, sans aucune évaluation des apprentissages effectivement menés.

Le SNES-FSU met en avant la nécessité de sécuriser la rentrée, afin que les cours puissent reprendre durablement, ce qui implique que tout soit mis en œuvre pour éviter de nouvelles contaminations dans les établissements qui pourraient conduire à des fermetures et au retour du travail à distance. On sait que le ministère envisage différents scénarios en fonction de l'évolution de l'épidémie. Le scénario d'un enseignement hybride pourrait voir le jour avec ce qu'il implique d'explosion de la charge de travail et de nos ORS, de mise sous contrôle de notre travail et de perte de sens du métier.

Les conditions dans lesquelles la rentrée se déroule dans les collèges et les lycées restent tout aussi détestables qu'elles le sont depuis plusieurs années, notamment

en ce qui concerne les effectifs par classe avec une norme qui devient, dans un maximum d'établissements, les 30 en collège et les 35 en lycées. **La mise en place de la réforme du lycée** au niveau terminale va conduire à la multiplication des contraintes et aberrations déjà largement dénoncées au niveau première : brassage d'élèves et éclatement de la notion de classe, course aux évaluations de contrôle continu qui, si elles ont changé de nom, poseront tout autant de difficultés avec un cadrage de plus en plus lâche, renvoyant l'organisation des épreuves au local. **Les programmes, dont nous demandions à ce qu'ils soient revus, en collège comme en lycée,** dans le sens d'un allègement, ne l'ont pas été. Dans plusieurs disciplines c'est même un alourdissement qui est prévu.

Rien ne permettra de prendre en compte et de tenter de remédier à l'explosion des inégalités scolaires liées à la période de

confinement et au fait que nous allons retrouver des élèves pour lesquels les apprentissages, comme le cadre scolaire, seront fragilisés et qu'il va falloir reconstruire. La seule mise en place par le ministre, d'évaluations en sixième et seconde, ne fait pas illusion sur les effets qu'elles pourront produire, d'autant que de véritables moyens de remédiation ne sont pas prévus.

Tout est en place pour que la catastrophe sanitaire soit suivie d'une catastrophe scolaire, ce que nous devons dénoncer, en avançant les nécessités pour la prévenir et **la combattre en exigeant des recrutements supplémentaires et des moyens pour améliorer les conditions d'encadrement.**



Mouvement INTRA : **opacité, ténacité !**

Pour la première année, les personnels ont eu à faire face, seuls, à la machine administrative chargée de leur mutation. Autant pour l'inter que pour l'intra, les commissions paritaires sont en effet dessaisies de leurs prérogatives : exit donc la vérification des barèmes des candidats à mutation et l'amélioration des résultats informatiques des projets de mouvement. Seule existe désormais la possibilité de recours en cas d'affectation en extension ou d'absence de mutation, et encore dans certaines conditions restrictives.

Pour le SNES-FSU, au-delà du rejet de la philosophie même qui a prévalu à cette situation, il ne saurait être question d'empêcher les collègues de formuler un recours dès lors qu'ils jugent leur résultat défavorable. Le SNES-FSU a ainsi accompagné 12 collègues dans une démarche visant à comprendre et/ou faire corriger leur résultat de mutation intra. A l'heure où nous écrivons ces lignes, 5 situations ont pu évoluer favorablement suite à nos interventions tenaces. La satisfaction n'est cependant que partielle. En effet, des erreurs manifestes ont été commises -**les mouvements en mathématiques, CPE, sciences physiques sont manifestement entachés d'erreurs**-, mais la rectrice se refuse à revoir les mutations dans leur ensemble pour rétablir les collègues dans leur droit. C'est inacceptable, des collègues qui n'y sont pour rien, sont ainsi affectés indûment sur certains postes quand d'autres en sont privés.

Cette opacité dans les opérations de mouvement ouvre la porte à tous les passe-droits et à un clientélisme délétère pour les collectifs de travail, et ce d'autant plus que les commissions paritaires seront privées, cette année scolaire, de leurs prérogatives sur les opérations de promotions, le ministère prévoyant par ailleurs de ne permettre aucun recours en cas de décision défavorable !

Chacun comprendra que l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique est indispensable.

Toujours plus de syndiqué-e-s ! Et vous ?

Le nombre de syndiqué-e-s au SNES-FSU ne cesse de croître dans l'académie de Limoges depuis plusieurs années, nous sommes 920 en juillet 2020.

Défense de nos carrières, de nos métiers et du droit à l'éducation pour toutes et tous sont nos premières raisons d'être. Mais **le SNES-FSU est aussi force de propositions pour faire évoluer le système éducatif afin de lui permettre de lutter contre l'échec scolaire et le déterminisme social.** Le SNES-FSU avec sa fédération, la FSU, agissent pour le développement et le renforcement des Services publics, si importants pour la cohésion du pays et pour faire face aux crises démocratiques, sanitaires et économiques.

Le SNES-FSU c'est une ouverture vers les autres : le syndicalisme, c'est développer les liens de pensée et d'action avec les collègues, la société, les parents, les autres salariés pour dessiner et construire l'avenir.

Le SNES-FSU peut cultiver ces ambitions parce qu'il réunit des adhérent-e-s nombreux-ses, impliqué-e-s dans leur métier, désireux-ses de mieux l'exercer et conscient-e-s de leur responsabilité.

Sans elles-eux, sans vous, pas de SNES-FSU. Pas d'énergie, pas d'idées nouvelles et... pas de moyens.

Votre apport avec celui de tous les adhérent-e-s du SNES-FSU est le garant de la liberté et de l'efficacité de votre syndicat.

Alors syndiquez-vous, dès à présent ! C'est ensemble que nous serons plus forts pour le Second degré et nos métiers.

**Nous voulons :
des aménagements de
programme,
impossible de faire
comme si cette année
avait été normale !**

snes
fsu

Le SNES avec vous tout l'été

Pas de confinement de l'activité syndicale du SNES-FSU au cours de l'été : accompagnement des recours de mutation, renseignement des TZR, stagiaires et contractuels sur leurs services suite à leur affectation tardive et accompagnement là-encore de leurs recours. Vous pouvez toujours compter sur le SNES-FSU !

PIF, PAF, PLOUF

Fin du PAF (plan académique de formation) et vive le PUF (plan unique de formation) : « révolution ! » nous a dit la Rectrice. Grande continuité et adaptation des formations au management comme aux réformes surtout, bien loin des besoins réels qu'expriment les personnels. Le schéma directeur de la formation continue paru au BO du 26 septembre 2019, définit les objectifs de la formation continue dans un cadre budgétaire inchangé et toujours aussi insuffisant. Le détail des thématiques montre que le cœur de notre métier occupe une place très marginale dans le schéma directeur alors que domine l'information institutionnelle. Dans notre académie, le Conseil Académique des Formations mis en veille pendant plusieurs années, a été à nouveau réuni. Nous continuerons à y faire entendre nos analyses et nos besoins !



snes
fsu
Le SNES, pour agir ensemble



Tout un symbole !

Pour le 14 juillet E. Macron a décidé d'un hommage à certains corps de métiers ayant participé au maintien de la vie sociale et économique du pays durant le confinement : soignants en premier chef, policiers, hôtes et hôtesse de caisse... Les médailles coûtant moins cher sans doute, à l'État comme au patronat, que les augmentations de salaires et l'amélioration des conditions de travail... Parmi ces personnels ceux de l'Éducation nationale. C'est ainsi que les Recteurs ont dû désigner des personnels méritant l'hommage.

La Rectrice de Limoges a donc fait le choix d'une CPE, la seule affectée sur un poste spécifique -dont la fiche de poste reprend pourtant mot à mot la circulaire de mission des CPE-, poste sur lequel ne peuvent candidater les autres CPE de l'académie puisque réservé à cette collègue...

Le symbole est, comme toujours, lourd de sens, il traduit ici l'orientation du management délétère mené à l'EN, dont la loi de transformation de la Fonction publique est le parachèvement : l'affectation discrétionnaire, le favoritisme, et leurs pendents, la soumission du fonctionnaire à son autorité hiérarchique, la fin de l'égalité de traitement. C'est cela qui a été mis à l'honneur et c'est un magistral camouflet adressé à tous les autres CPE et personnels de l'académie qui se sont tout autant investis pendant le confinement. Carton rouge Madame la Rectrice !

Jour de carence : à abroger !

Injuste, vexatoire et punitif, tout comme inefficace, telle est la caractérisation du jour de carence rétabli par Macron en 2017. Suspendu pendant l'état d'urgence sanitaire, il a été rétabli le 10 juillet. Contracter, éventuellement sur son lieu de travail, le COVID expose donc aujourd'hui à se voir priver d'une journée de salaire, c'est inacceptable, irresponsable aussi compte tenu de la contagiosité du virus.

La FSU demande toujours l'abrogation du jour de carence.



Plus de 185 000
signataires !

Signez la
pétition

